



COMPTE RENDU

ENTREVUE

DIRECTION/AUTONOME

**16/03
2022**

PRÉAVIS
DE GRÈVE

Réponses aux demandes :

- **NON** pour une augmentation de salaire de 150€/mois/agents
- **NON** pour favoriser les mobilités durables au SDMIS
- **NON** aux solutions de financements avec la proposition au conseil d'administration d'user de l'article 6 de la loi MATRAS
- **NON** à l'inscription au règlement intérieur de la notion de respect de repos de sécurité des agents qui évoluent en CGP

AUCUN ACCORD

LE PRÉAVIS DE GRÈVE EST MAINTENU



Entrevue DDMSIS - SA SDMIS69 préavis de grève 17 au 23 mars 2022

Nous avons déposé un préavis de grève local en parallèle du préavis national qui lui se base sur les remontées des problématiques et demandes à caractère économique des départements de France. Ce préavis complémentaire au SDMIS a pour objet :

2 axes et 2 sujets connexes :

- Revalorisation et valorisation des agent.e.s
- SSQVS et conditions de travail - Régimes de garde

- Loi Matras et financement
- Repos de sécurité des sapeurs-pompiers en CGP (centres à gardes postées)

REVALORISATION

SA :

En cas d'échec des négociations nationales, des leviers locaux sont actionnables. L'approche keynésienne est viable dans le cas de figure actuel, il ne s'agit pas d'une anticipation d'impact sur les salaires, mais bien d'effets retranscrits et vécus dans l'économie réelle. Une augmentation forte et durable du coût général des prix (une période de stagflation est également à craindre). L'ensemble des agent.e.s SPP et PATS, font part de cela. Les premiers sévèrement touchés sont les PATS avec une retranscription direct, par des tensions secteurs privé/public :

- Turnover Parc échelles et mécanique et transfert, ruptures conventionnelles SPPNO et PATS C
- Impacts financiers entre les départs d'agent.e.s et son coût investissement en capital humain face à la revalorisation demandée
- L'ultra polyvalence SPPNO et PATS C à travers les différents postes et fonctions, la pluralité des interventions, l'utilisation d'engins, matériels et outils très pointus et techniques
- Conserver une indépendance des fonctions logistiques et administratives pour le l'intérêt de la continuité du service public

Nous avons déjà émis la demande concernant les données statistiques tel que le nombre de départs et d'arrivées annuel sur les 5 dernières années SPP et PATS par catégorie et services pour les PATS, pourrions nous aujourd'hui bénéficier de ces données et plus particulièrement pour le pôle PATS LOG ? Le soutien financier, par une politique locale par la hausse des salaires, est estimé à 150€/mois/agent.e. Deux pistes économiques viables vous ont déjà été présentées, par un financement externe grâce à la loi Matras, ou un fléchage plus favorable du budget de la masse salariale en faveur des catégories C.

Acceptez-vous dans le cadre des négociations la demande d'augmentation des agent.e.s ?

DDMSIS :

Le choix est fait de conserver une indépendance avec le site logistique notamment, avec des investissements en matériels et humains, c'est une fonction stratégique. Effectivement, il peut y avoir des micro-tensions mais c'est à la marge. Les agents sont bien comparé à d'autres SDIS, ils et elles trouvent des conditions de travail d'une grande qualité. Les déroulement de carrière au ratio de 100% permettant une retraite en haut de grilles.

Le PDA et le forfait mobilité durable est un geste supplémentaire pour soutenir leur pouvoir d'achat.

N'oublions pas les mesures de l'Etat, avec la refonte nationale de la catégorie C et la bonification d'ancienneté, qui sont avantageuses. Enfin tous les agent.e.s titulaires d'un concours sont nommé.e.s. Nous essayons d'être exemplaires sur ces sujets là.

Pour les PATS, il faut tout prendre en compte, notamment le comité social et la mutuelle.

Vos positions ne paraissent pas justifier votre préavis de grève.

Non, aucune revalorisation salariale n'est envisagée pour les SPPNO ou les PATS.

SA :

Sans données, à la marge n'est pas vérifiable. Nous félicitons cette mesure sur les ratios et n'hésitons pas à le dire, néanmoins, il est important de mettre en avant, que le niveau d'exigence est particulièrement élevé comparé aux autres SDIS. L'ultra polyvalence de tous les agents de catégorie C confondus, nécessite une revalorisation. Malgré cette politique avantageuse, les problématiques inflationnistes et les tensions sur les salaires, retranscrites concrètement par le nombre de départs et d'arrivées par exemple, le démontrent.

Nous vous rejoignons sur le point de l'exemplarité, nous pensons que le SDMIS et c'est très bien, possède un niveau d'exigence très élevé et des compétences à hautes valeurs ajoutées, spécifiques au SDMIS, justement, cela nécessite une revalorisation.

Pouvez-vous nous confirmer l'application de la bonification d'ancienneté et la refonte nationale des grilles indiciaires de catégories C, mais aussi de confirmer que la prime GIPA est automatique.

Nous pensons et vous pouvez le comprendre, que des compétences et les investissements en capital humain nous échappent. Afin d'avoir une vision plus globale, pourrions nous avoir les statistiques (déjà demandées) concernant le nombre de départs et d'arrivées par catégorie sur les 5 dernières années ?

DDMSIS :

Non je ne pense pas que le niveau soit différent avec d'autres SDIS. Oui la refonte sera visible dès le mois de mars, il me semble. Pour la prime GIPA, c'est automatique pour l'agent concerné, ils/elles n'ont aucune démarche à faire, mais cela reste aussi à la marge, nous n'avons pas ces chiffres là.

Pas d'accord direction/Autonome : maintient le préavis de grève

SA :

Combien d'agent.e.s au SDMIS69 bénéficient du Forfait mobilité durable ?

DDMSIS :

Environ 100 agents

SA :

C'est peu et compréhensible, les SPPNO en l'état actuel ne peuvent, qu'à la marge en bénéficier.

La direction a décidé le 04 mars dernier de mettre fin à la phase de test du 12h éco-mobilité/SSQVS, sur une *décision politique et non technique*. Il se trouve une réelle résistance au changement de la direction.

DDMSIS :

Il n'y a aucune expérimentation par le service, vous menez une expérimentation, le service ne souhaite pas la reprendre pour le moment. Pour nous le service est organisé et fonctionne très bien.

Si les agents souhaitent faire des changements et que vous souhaitez les aider à organiser c'est votre problème, nous recevons ces changements individuels en format classique (papier) et les étudierons, même s'il y en a un peu plus que d'habitude. Je ne souhaite pas l'écocycle, cela ne me dérange pas d'être la cible, mais sachez que je me défendrai. C'est à la hiérarchie d'accepter ou non les changements des agents en fonction des besoins du service, ceux-ci ne sont pas limités.

SA :

Sur le plan juridique, le SDMIS n'est pas en conformité avec le code du travail concernant l'accessibilité des plannings globaux. Dans le courrier 2022_07 ce problème est spécifié par l'article D317-3 sous section 1 du code du travail. Les agent.e.s sont contraint.e.s en étant déjà sous la contrainte, alors que celles et ceux qui ont choisi ce système en sont plutôt content.e.s.

DDMSIS :

(Changement de sujet) D'ailleurs, on m'a informé, que vous êtes intervenu sur les rangs, il ne doit pas y avoir de remontées d'informations sur les rangs. Seuls l'appel des agents, l'attribution des agrès et fonctions par la hiérarchie ne doit avoir lieu, la hiérarchie ne doit pas demander s'il y a des remontées d'informations. C'est un instant dédié uniquement à la hiérarchie. Les rangs ne sont pas le lieu de communications syndicales.

Pour le reste, le système acyclique nous permet d'assurer les missions dédiées à l'opérationnel. Je ne veux pas que le service dépense de l'énergie à cela.

La solution n'est pas dans le 12h éco mobilité. Personne ne voulait la guerre en Ukraine et pourtant, comme personne ne veut une augmentation du coût de la vie, mais c'est comme ça.

SA :

Bien entendu le système actuel fonctionne, mais nos concitoyen.ne.s ne méritent-ils/elles pas plus de la part de leurs services publics ? Et les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers ne méritent-ils/elles pas une prise en compte lorsque les propositions sont vertueuses et ne coûtent rien ? Le schéma existant, est-il respectueux des obligations environnementales que les collectivités devraient être en mesure de mettre en place face aux enjeux climatiques et à la santé et la sécurité de ses agent.e.s. La planification acyclique est-elle un mode de fonctionnement favorable au coût de la vie en perpétuelle augmentation ? Non, ces enjeux ne sont pas pris en compte. Pour ce qui est du volume de travail et l'énergie dépensée pour produire les plannings 100% aléatoires, nous attendons évidemment les éléments contraires, aujourd'hui le 12h éco/SSQVS est certainement, si ce n'est équivalent, la démarche est moins énergivore que le système actuel 100% acyclique.

Donc, les sapeurs-pompiers professionnels n'ont pas accès au planning général de leur centre pour faciliter les changements entre eux, alors que c'est bien défini dans la Loi., les SPPNO sont dos au mur. Pourtant , évoqué précédemment, le facteur économique est une nouvelle donnée à prendre en compte. Cela pourrait même avoir des impacts collatéraux, comme pour le fonctionnement de l'EDM par la réduction des demandes d'affectations et celles causées par une baisse des marges des format.rice.eur.s DGT.

DDMSIS :

Les casernes s'organisent et elles affichent ce qu'elles ont besoin d'afficher.

SA :

Nous prenons note et demanderons aux chef.fe.s de centre. Nous constatons malgré tout qu'il y a des dépenses d'énergie et de fonds économiques et cela est bien, nous ne le remettons pas en cause, que ce soit en soutien à l'Ukraine voisine. Ou dans la lutte contre le COVID, même si la compensation financière est faite par l'Etat, il y a bien de très importantes dépenses d'énergie pour mener à bien l'ensemble des actions dans le cadre du COVID par exemple, vous avez demandé la participation de tous et un grand nombre d'agents ont répondu à l'appel. Malheureusement une dernière fois, vous confirmez, les enjeux portant sur les mobilités durables ou encore la durabilité des agent.e.s en service et la forte inflation ne sont pas des éléments que vous souhaitez prendre en compte.

Comment vos agents peuvent-ils/elles s'améliorer pour changer cela ? Quels éléments bloquent ? Personne ne comprend, vous dites, ne pas souhaiter que des modifications soient apportées aux étapes de planification. C'est le cas, techniquement et factuellement. Rien n'est modifié et les agent.e.s s'organisent après diffusion des plannings. Mais vous modifiez sans cesse et augmentez le nombre de contraintes, avec même une démarche contraire aux règles par des restrictions directes d'accès aux plannings par les agents.

DDMSIS :

Vous bouclez, écoutez, vous savez, les travaux dédiés à la transition écologique sont en cours et le sujet des mobilités durables ne nous semble pas pertinent. L'organisation du service ne peut pas dépendre de quelques personnes qui vont habiter au même endroit. Le covoiturage est un sujet beaucoup plus large, on voit bien les gens qui covoiturent, ils sont dans une logique qui est complètement différente, pas forcément du même métier, pas forcément du même endroit, il y a les transports en commun, tout ça. On est dans un sujet beaucoup plus large. Aujourd'hui je ne souhaite pas qu'on modifie les équilibres liés à l'organisation du travail, il y a plein d'autres choses à faire sur ce sujet là, aujourd'hui c'est NON. Vous maintenez le préavis de grève ?

Pas d'accord direction/Autonome : maintient le préavis de grève

LOI MATRAS, FINANCEMENTS

SA :

Concernant l'application du texte de cette loi selon le I de l'article 6 qui est clairement défini et applicable sans décret d'application, par le conseil d'administration. Il s'agit seulement de rejoindre le fonctionnement du SAMU et de trouver enfin les modalités en réponses aux contraintes budgétaires que vous invoquez depuis plus de 15 ans déjà, par un financement interministériel. Vous comprenez, nous constatons que les problématiques et les solutions portées et demandées par les agent.e.s du SDMIS ne sont pas prises en compte, à cause d'une problématique essentiellement budgétaire. Cela impacte leurs conditions de travail. Ce sujet est-il abordé par les Élu.e.s du conseil d'administration ? Pensez-vous porter ces notions auprès des financeurs?

DDMSIS :

Ce n'est pas si simple que ça, pour nous, il faut attendre les décrets d'application.

Au fond, les organisation syndicales doivent prendre position, est-ce que les pompiers veulent faire des carences ? Non. je pense que non. Mais oui c'est important d'augmenter le prix des carences. cela peut avoir un effet dissuasif.

SA :

Le sujet n'est pas les carences. Mais plutôt le fait que 80% des interventions sont pour SUAP/AMU et c'est bien le SAMU qui commande sans contribuer. Seule la partie transport sanitaire des interventions non urgentes sont à rétribuer.

DDMSIS :

Plus de 50% des départs sont déclenchés par le SDMIS.

SA :

Ce n'est pas non plus le sujet. Il s'agit du principe qui commande paye et participe, le texte de loi dit que les sapeurs-pompiers interviennent selon les critères fixés par le CGCT. Les urgences relatives, peuvent êtres rétribuées par les demandeurs ou bénéficiaires à travers le projet de Loi de finance de la sécurité sociale (PLFSS) par l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Nous rappelons que la Loi n'a pas besoin de décret d'application, elle est suffisamment claire et précise. Les modalités des rétributions n'étant pas imposées, les actions des sapeurs-pompiers font parties des actes de secours, d'assistance, de soins d'urgences et de transports.

DMSIS :

C'est une question nationale, est ce que cette mission est le prolongement de l'intervention ? Non, il y a plusieurs décrets qui vont arrivés. Pour moi aujourd'hui je ne sais pas comment on peut prendre une décision sur ce sujet là. Mais on ne va pas récupérer des sommes énormes. Ce qui est certain, c'est que le fait que ça coûte aux autres, c'est ce qui va être l'élément régulateur, il faut qu'on reste dans nos missions. Les indemnisations oui doivent être utilisées comme régulateur. Aujourd'hui on ne sait plus.

L'accès au budget du PLFSS par la Loi MATRAS n'est pas au débat

REPOS DE SÉCURITÉ

SA :

La demande porte sur l'inscription au RI du repos de sécurité des sapeurs-pompier.s évoluant en gardes postées. La seule chose écrite ce trouve dans un procès verbale (CHSCT 2010), vous expliquez que la responsabilité incombe aux sapeurs-pompier.s, que le SDMS ne saurait être responsable en cas de non-respect du repos de sécurité avant et après une garde postée. Il est simplement demandé que cela soit inscrit au règlement intérieur. Il y a des familles qui ont des crédits pour leur maisons et qui dépendent de cela en cas de blessures graves ou de décès. Le risque assurantiel est réellement présent. L'ensemble des équipages de secours sont mixtes dans le Rhône et la Métropole de Lyon. Les moyens préventifs et de contrôles sont efficaces pour les professionnels, mais un nombre important d'engagé.e.s citoyen.ne.s ne le respectent pas, délibérément et certaines fois simplement parce qu'ils/elles ne sont pas informé.e.s des règles à respecter puisqu'elles ne sont pas inscrites dans le règlement.

DDMSIS :

Je ne comprend pas... Il y a une note de service pour les professionnels et le RI parle d'état de vigilance pour les volontaires... L'objectif est le même, mais pas de la même manière entre SPP et SPV. c'est déjà écrit quelque part. Sur les professionnels, il n'y a pas d'ambiguïté, seulement sur les SPV.

Pas d'accord direction/Autonome : maintient le préavis de grève

AU SDMIS 69



Le directeur fait de la résistance

$D \times V \times F > R$



ENTREVUE

SDMIS
SAPEURS-POMPIERS

17 MARS 2022
AU 23

SSQVS
SANTÉ SÉCURITÉ QUALITÉ DE
VIE EN SERVICE

JE SUIS
#GRÉVISTE

JE SUIS DE
GARDE

RISQUES

QUALITÉ

COMPTES RENDUS
INTERVENTIONS
VIAUX ET VUELS
ATTITUDE
REPOS DE SÉCURITÉ
SPP-SDAP
MOYENNE D'ÂGE

OUTILS

BOC



17 MARS 2022
AU 23

ÉCONOMIE
DÉGEL DU POINT D'INDICE

JE SUIS
#GRÉVISTE

JE SUIS DE
GARDE

1 603,12 €
SMC BRUT

COÛT DE LA VIE

SALAIRES

INDICE DES PRIX

Aucun accord - Maintien du préavis

Ce serait amusant si ce n'était pas si grave... #PAS un JEU

